



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/618
5 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

Quarante-deuxième session
Point 34 de l'ordre du jour

LA SITUATION EN AMERIQUE CENTRALE : MENACES CONTRE LA PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES ET INITIATIVES DE PAIX

Lettre datée du 5 octobre 1987, adressée au Président de
l'Assemblée générale par le Représentant permanent du
Costa Rica auprès de l'Organisation des Nations Unies

Au nom du groupe des pays d'Amérique centrale signataires de l'Accord de Guatemala du 7 août 1987 et des pays membres des Groupes de Contadora et d'appui, j'ai l'honneur de vous demander que le point 34 de l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, intitulé "La situation en Amérique centrale : menaces contre la paix et la sécurité internationales et initiatives de paix", soit examiné de toute urgence, si possible le mercredi 7 octobre 1987 au plus tard.

A propos de cette question, les pays susmentionnés ont présenté officiellement le projet de résolution 1/ pour adoption au cours de l'examen de ce point.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Carlos José GUTIERREZ

1/ A/42/L.2.